

PROJET DE LOI

rejeté

**SÉNAT**

le 4 novembre 1981 PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

---

---

# PROJET DE LOI

*de finances rectificative pour 1981.*

---

*Le Sénat n'a pas adopté, dans les conditions prévues à l'article 45 (alinéas 2 et 3) de la Constitution, le projet de loi.*

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 4 novembre 1981.*

Le Président,

*Signé : ALAIN POHER.*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7<sup>e</sup> législ.) : 1<sup>re</sup> lecture : 385, 447 et in-8° 45.

Commission mixte paritaire : 478, 481 et in-8° 54.

Sénat : 1<sup>re</sup> lecture : 19, 32 et in-8° 9 (1981-1982).

Commission mixte paritaire : 42 (1981-1982).